



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Extrait du procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du 4 octobre 2023

**Préavis municipal No. 38/2023 - Demande de crédit de CHF 4'315'000.- TTC concernant la réalisation des travaux liés à la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité et proposition de levée d'opposition**

Le Conseil communal a décidé par **33 oui, 3 non et 4 abstentions**

1. de lever l'opposition de Monsieur Philippe Narbel relative à la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité
2. d'accorder un crédit **tel qu'amendé de CHF 4'315'000.- TTC CHF 4'240'200.- TTC** en vue de la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité  
*Amendement No.1 de la commission : augmentation du montant du crédit de CHF 84'200 TTC, pour la mise en place de bordures biaisées en lieu et place des bordures droites (hors quai des transports publics).*  
*Amendement No. 2 de la commission : ramener le poste "Divers et imprévus" de 10 à 5%, soit passant de CHF 290'000.- HT à CHF 145'000.- HT*
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
4. d'amortir ce montant sur une période de 30 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 6 octobre 2023

Extrait conforme, le certifiant

Yvan Buccioli

Président



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 6 au 15 octobre 2023

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »